

# BOOSTHEAT

Société anonyme

40 Boulevard Henri-Sellier,

92150 SURESNES

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

# BOOSTHEAT

Société anonyme

40 Boulevard Henri-Sellier,

92150 SURESNES

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

À l'assemblée générale de la société BOOSTHEAT,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOOSTHEAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

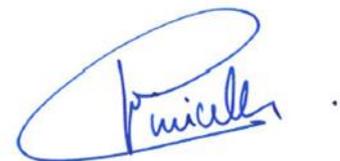
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 19 juin 2025

Le commissaire aux comptes

**BM Audit**

**Emilie VIRICELLE**



**Bilan**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)		<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement	6 700	6 700			
Recherche et développement				4 265 682	-4 265 682
Concessions, brevets, droits similaires	668	668		-4 264 772	4 264 772
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 560	5 102	2 458	148 173	- 145 715
Autres immobilisations corporelles	2 603	2 603		21 162	- 21 162
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 673 950	2 649 946	24 004	24 004	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	287 417	287 265	153	153	
Prêts					
Autres immobilisations financières	19 073		19 073	47 294	- 28 221
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 997 970</b>	<b>2 952 283</b>	<b>45 687</b>	<b>241 694</b>	<b>- 196 007</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				21 431	- 21 431
Clients et comptes rattachés	25 061	1 959	23 102	23 243	- 141
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	11 762		11 762	3 465	8 297
. Personnel	1 599		1 599		1 599
. Organismes sociaux	1 547		1 547	1 243	304
. Etat, impôts sur les bénéfices	454 729		454 729	348 113	106 616
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	276 703		276 703	256 281	20 422
. Autres	110 343	5 991	104 352	175 868	- 71 516
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	182 304		182 304	190 916	- 8 612
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	9 358		9 358	44 122	- 34 764
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 073 405</b>	<b>7 950</b>	<b>1 065 455</b>	<b>1 064 682</b>	<b>773</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 071 375</b>	<b>2 960 233</b>	<b>1 111 142</b>	<b>1 306 376</b>	<b>- 195 234</b>

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : )	107 711	253 923	- 146 212
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 116 769	1 788 729	328 040
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	18 494 110	16 671 059	1 823 051
Autres réserves			
Report à nouveau	-36 454 543	2 495 679	-38 950 222
Résultat de l'exercice	-2 095 347	-38 950 221	36 854 874
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-17 831 300</b>	<b>-17 740 831</b>	<b>- 90 469</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Produits des émissions de titres participatifs	14 142 630	14 142 630	
Avances conditionnées	110 045	110 045	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>14 252 675</b>	<b>14 252 675</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	436 086	914 879	- 478 793
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>436 086</b>	<b>914 879</b>	<b>- 478 793</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles	1 215 000	1 280 000	- 65 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	790 481	546 866	243 615
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 290 610	900 286	390 324
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	8 830	284 979	- 276 149
. Organismes sociaux	772 919	610 417	162 502
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 800	1 000	1 800
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	92 042	95 022	- 2 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	81 000	161 083	- 80 083
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 253 681</b>	<b>3 879 653</b>	<b>374 028</b>
Ecart de conversion passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 111 142</b>	<b>1 306 376</b>	<b>- 195 234</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	12 706		12 706	281 955	- 269 249	-95,49
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>12 706</b>		<b>12 706</b>	<b>281 955</b>	<b>- 269 249</b>	<b>-95,49</b>
Production stockée				-224 555	224 555	-100
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			9 845 776	2 445 217	7 400 559	302,65
Autres produits			2 616	60	2 556	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>9 861 098</b>	<b>2 502 677</b>	<b>7 358 421</b>	<b>294,02</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			457 497	1 576 967	-1 119 470	-70,99
Autres achats et charges externes			965 811	3 544 357	-2 578 546	-72,75
Impôts, taxes et versements assimilés			81 434	94 643	- 13 209	-13,96
Salaires et traitements			555 236	1 594 727	-1 039 491	-65,18
Charges sociales			218 248	222 754	- 4 506	-2,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations			36 868	184 887	- 148 019	-80,06
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			-72 783	38 508	- 111 291	-289,01
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 242 311</b>	<b>7 256 842</b>	<b>-5 014 531</b>	<b>-69,10</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>7 618 787</b>	<b>-4 754 165</b>	<b>12 372 952</b>	<b>260,25</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations				145 251	- 145 251	-100
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés				88	- 88	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 309 532	2 405 695	-1 096 163	-45,57
Différences positives de change				348	- 348	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1 309 532</b>	<b>2 551 382</b>	<b>-1 241 850</b>	<b>-48,67</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 646 706	-2 646 706	-100
Intérêts et charges assimilées			75 317	299 637	- 224 320	-74,86
Différences négatives de change			0	43	- 43	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>75 317</b>	<b>2 946 386</b>	<b>-2 871 069</b>	<b>-97,44</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>1 234 215</b>	<b>-395 004</b>	<b>1 629 219</b>	<b>412,46</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>8 853 003</b>	<b>-5 149 170</b>	<b>14 002 173</b>	<b>271,93</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	<b>Variation absolue</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	80 116	4 763 546	-4 683 430	-98,32
Produits exceptionnels sur opérations en capital	81 131	278 736	- 197 605	-70,89
Reprises sur provisions et transferts de charges	914 879	114 637	800 242	698,07
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 076 126</b>	<b>5 156 918</b>	<b>-4 080 792</b>	<b>-79,13</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 351 535	37 822 362	-36 470 827	-96,43
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 779 556	568 843	10 210 713	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		914 879	- 914 879	-100
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>12 131 091</b>	<b>39 306 083</b>	<b>-27 174 992</b>	<b>-69,14</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-11 054 965</b>	<b>-34 149 165</b>	<b>23 094 200</b>	<b>67,63</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-106 616	-348 113	241 497	69,37
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>12 246 756</b>	<b>10 210 977</b>	<b>2 035 779</b>	<b>19,94</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>14 342 103</b>	<b>49 161 198</b>	<b>-34 819 095</b>	<b>-70,83</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-2 095 347</b>	<b>-38 950 221</b>	<b>36 854 874</b>	<b>94,62</b>
Dont Crédit-bail mobilier		-44 365	44 365	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

## Annexes 2024

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 111 141,87 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 095 346,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2025 par les dirigeants.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 4 Novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Pour l'application du règlement à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés en charges.

#### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement font l'objet d'une activation via une production immobilisée. La société a opté pour cette méthode sur la base des critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'activation du projet de développement
- L'intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service
- La capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futures attachées à l'actif
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation corporelle
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Ces dépenses sont amorties linéairement sur 3 ou 5 ans compte tenu de la nature des éléments activés.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrit au bilan dont l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée. Il est rappelé que conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan des coûts de développement non encore amortis supérieurs au montant des réserves libres fait obstacles à la distribution de dividendes.

#### Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevet en cours de validité engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers sont intégrés à la production immobilisée en fin d'exercice.

### **Immobilisations corporelles**

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements par dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions : 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 5 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 ans
- Matériels et outillages : 5 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées par des dépôts de garanties et des cautions. Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisitions.

Les titres de participation figurent au bilan pour les valeurs d'apport ou à leur coût d'acquisition. Si la valeur d'usage, appréciée en fonction des performances des sociétés concernées, est inférieure à leur valeur brute, la provision correspondante est constituée.

### **Stock**

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est inclus dans la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Primes de remboursement des obligations**

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme (DAT) et sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

## **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### **Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice**

#### **Janvier :**

Boostheat, annonce la nomination de Stéphane LEDERMANN au poste de Directeur Général. Fort d'une carrière riche et variée, Stéphane Ledermann apporte une expertise unique qui renforcera le potentiel de développement de BOOSTHEAT.

Avec plus de 30 ans d'expérience dans des secteurs industriels et financiers, Stéphane LEDERMANN a démontré une solide capacité à conjuguer vision stratégique et leadership opérationnel. Trois expériences clés de son parcours illustrent parfaitement ses compétences et sa vision pour l'avenir de BOOSTHEAT :

1. Une solide expérience dans le **secteur industriel** : Stéphane LEDERMANN a occupé le poste de Directeur Général d'une entreprise spécialisée dans le découpage-emboutissage (Roche et Moreau) avant de rejoindre la Direction Financière de Delphi, l'un des principaux équipementiers automobiles nord-américains.
2. Un parcours remarquable dans le **Private Equity** : Durant cinq ans au sein d'un fonds suisse opérant en Europe (DEFI Gestion), Stéphane LEDERMANN a participé activement à l'analyse de 220 dossiers et a concrétisé 14 investissements stratégiques. Cette expérience lui a permis de développer une expertise approfondie dans l'analyse des thèses d'investissements, la gestion de capitaux et le financement de projets à fort potentiel.

3. Une capacité avérée à **lever des fonds** : En 2008, il a cofondé la start-up Smart Air, pour laquelle il a réussi à mobiliser des ressources financières privées en amorçage, et a structuré le financement d'un ambitieux programme de promotion immobilière en France, renforçant ses compétences en gestion de projets et en financement.

Dans ses nouvelles fonctions chez BOOSTHEAT, Stéphane Ledermann aura pour mission de définir et de mettre en œuvre une feuille de route stratégique ambitieuse. Celle-ci consistera à chercher la meilleure voie de valorisation des actifs technologiques de BOOSTHEAT (compresseur hybride et suite logicielle industrielle) tout en élaborant une nouvelle trajectoire pour l'entreprise. Cette dernière pourra inclure l'exploration de nouveaux territoires de croissance rentable, dans le respect des engagements de durabilité et d'innovation de BOOSTHEAT.

Malgré un premier refus de l'administration, le remboursement du crédit impôt recherche (CIR) 2023 d'un montant de 348 113 € a été encaissé par Boostheat le 23 Janvier 2025

#### Février :

**Boostheat** annonce avoir procédé à une levée de fonds de 150 K€ par le tirage de 1 tranche de 30 OCEANE, pour une valeur nominale de 150 K€, souscrite par Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO) dans le cadre du contrat conclu le 6 novembre 2024.

Cette levée de fonds est destinée à donner les moyens à la Société de définir et mettre en œuvre une feuille de route stratégique ambitieuse sous l'impulsion du nouveau Directeur Général (cf. communiqué de presse du 20 janvier 2025).

Cette émission d'OCEANE pourrait donner lieu à la création de 13 523 667 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce tirage seraient de 0,88%.

Les caractéristiques des OCEANE et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 2 décembre 2024. Ces émissions ne donnent pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la Société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la Société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des ORA, des OCEANES et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la Société.

Avant le tirage annoncé ce jour, (i) l'émission d'ORA issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 21 mai 2021, (ii) et l'émission d'OCEANE issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 2 décembre 2024 a permis de lever 8 060 000 €, a donné lieu à la création de 2 106 216 300 actions nouvelles et pourrait encore donner lieu à la création de 90 725 806 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,07%.

Fin février Boostheat dévoile la première étape de sa nouvelle feuille de route préparée sous l'impulsion de Stéphane LEDERMANN, son nouveau Directeur Général.

Comme annoncé, le Conseil d'administration de BOOSTHEAT a confié à Stéphane Ledermann la mission de définir et de mettre en œuvre une feuille de route stratégique ambitieuse. Celle-ci consiste à chercher la meilleure voie de valorisation des actifs technologiques de BOOSTHEAT tout en élaborant une nouvelle trajectoire pour l'entreprise. Cette dernière pourra inclure l'exploration de nouveaux territoires de croissance rentable, dans le respect des engagements de durabilité et d'innovation de BOOSTHEAT.

La première étape de ce plan est centrée sur la valorisation des actifs développés depuis la création de la Société.

L'analyse approfondie du patrimoine technologique de la Société a conduit la nouvelle Direction à concentrer ses efforts de valorisation sur la famille de brevets la plus prometteuse, relative à la « compression hybride ». Cette innovation de rupture développée par BOOSTHEAT, sous l'impulsion de HBR Investment Group, tire pleinement parti

de l'association de l'énergie thermique et électrique pour une efficacité optimale et offre la possibilité de construire des architectures de compression innovante pour la création de produits avec des capacités variées de puissance.

L'enjeu de la nouvelle Direction est désormais de poursuivre et d'enrichir l'étude des différentes pistes de valorisation dans 3 directions :

1. Les fortes puissances : l'objectif est de sonder le potentiel et les opportunités de compresseurs hybrides développant des capacités en MW, au-delà des capacités actuelles testées en laboratoire (50 à 250 kW) ;
2. La méthanisation : dans le prolongement des négociations déjà engagées en 2024 avec des acteurs de la filière, BOOSTHEAT souhaite apporter son savoir-faire dans la valorisation du biométhane grâce aux atouts de la compression hybride (réduction de la consommation de gaz par rapport aux solutions conventionnelles) ;
3. Les datacenters : grâce à sa capacité démontrée en laboratoire à produire du froid négatif, la compression hybride de BOOSTHEAT disposerait d'un potentiel commercial dans le domaine stratégique du refroidissement des datacenters dont la demande exponentielle est tirée par les marchés du Cloud et de l'IA.

Dans ce cadre, les autres familles de brevets vont être abandonnées, ce qui permettra de réduire sensiblement les coûts. Le périmètre de la propriété intellectuelle protégeant la compression hybride sera également revu afin d'abandonner les territoires non stratégiques (Russie, Japon) et d'étendre à de nouveaux horizons potentiels (Inde).

Cette recherche de valorisation se fera dans un cadre financier strict afin de poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs mois pour réduire au maximum les besoins de trésorerie et le recours à des financements externes. Pour mémoire, le montant de la perte d'exploitation avait été divisée par plus de 2 à fin juin 2024, passant d'un rythme mensuel moyen d'environ 500 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2023 à 235 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

BOOSTHEAT annonce également avoir fait l'objet d'une cyberattaque massive au cours de laquelle des données informatiques ont été cryptées dans le cadre d'une tentative d'extorsion de fonds (*ransomware*). La Société n'a nullement l'intention de payer et a déposé plainte auprès des autorités compétentes. A ce stade, certaines données ont été immédiatement récupérées grâce à un système de sauvegarde non affecté. L'activité n'est pas directement impactée mais la Société poursuit l'analyse des conséquences éventuelles.

**Mars :**

**Boostheat, a réalisé deux levées de fonds sur le mois de Mars.**

**Une première** levée de fonds de 150 K€ par le tirage de 1 tranche de 30 OCEANE, pour une valeur nominale de 150 K€, souscrite par Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO) dans le cadre du contrat conclu le 6 novembre 2024.

Cette émission d'OCEANE pourrait donner lieu à la création de 18 950 852 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce tirage seraient de 0,89%.

Avant le tirage annoncé ce jour, (i) l'émission d'ORA issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 21 mai 2021, (ii) et l'émission d'OCEANE issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 2 décembre 2024 a permis de lever 8 210 000 €, a donné lieu à la création de 2 110 792 950 actions nouvelles et pourrait encore donner lieu à la création de 153 488 335 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,07%.

Une deuxième levée de fonds de 150 K€ par le tirage de 1 tranche de 30 OCEANE, pour une valeur nominale de 150 K€, souscrite par Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO) dans le cadre du contrat conclu le 6 novembre 2024.

Cette émission d'OCEANE pourrait donner lieu à la création de 33 969 624 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce tirage seraient de 0,91%.

Avant le tirage annoncé ce jour, (i) l'émission d'ORA issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 21 mai 2021, (ii) et l'émission d'OCEANE issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 02 décembre 2024 a permis de lever 8 360 000 €, a donné lieu à la création de 2 178 135 335 actions nouvelles et pourrait encore donner lieu à la création de 338 627 222 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,23%.

#### **Point sur la cyberattaque dont elle a été victime et ses conséquences.**

Comme annoncé le 26 février dernier, BOOSTHEAT a fait l'objet d'une cyberattaque massive au cours de laquelle des données informatiques ont été cryptées dans le cadre d'une tentative d'extorsion de fonds (*ransomware*). La Société, qui n'a jamais eu l'intention de payer, a déposé plainte auprès des autorités compétentes et engagé un processus méticuleux d'analyse des conséquences éventuelles avec le soutien d'un cabinet spécialisé.

Aujourd'hui, BOOSTHEAT est en mesure d'annoncer qu'aucune donnée critique n'a été perdue, grâce à un système efficace de sauvegardes, et que les mesures nécessaires pour se prémunir d'une nouvelle attaque ont été prises.

Cette attaque est donc sans impact sur la famille de brevets la plus prometteuse, relative à la « compression hybride », sur laquelle la Société a prévu de concentrer ses efforts de valorisation dans le cadre de la feuille de route annoncée le 26 février dernier.

Avril :

#### **Boostheat annonce que le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société.**

Le nominal de l'action est réduit de 0,20 euro à 0,0005 euro. Le capital social de la Société, divisé en 74 237 770 actions, est, quant à lui, ramené de 14 847 554 € à 37 118,8850 €.

#### ***Etat de la participation des salariés au capital***

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société ne détiennent, à la clôture de l'exercice, aucune action en nominatif pur.

Aucun titre de la Société ne fait l'objet d'une détention collective.

#### ***Filiales, participations et sociétés contrôlées***

La Société ne détient aucune filiale et aucune participation dans d'autres sociétés et ne contrôle aucune autre société, à l'exception de :

<b>SAS BOOSTHEAT FRANCE</b>	
Numéro d'identification	842 462 947 RCS Lyon
Capital social	2 624 946 euros
Adresse du siège social	41-47, boulevard Marcel Sembat – 69200 Vénissieux
Participation	100%

L'activité a été présentée au point VI supra.

<b>BOOSTHEAT GmbH*</b>	<b>Deutschland</b>	
Capital social		25 000 euros
Participation		100%

L'activité a été présentée au point VI supra.

- Basé sur les comptes de 2023, les comptes 2024 n'étant pas encore disponibles.

### ***Participations réciproques entre sociétés***

La Société n'est pas en situation de détention de participations réciproques.

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 997 970 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 645 409		13 638 041	7 368
Immobilisations corporelles	468 595	11 974	470 406	10 163
Immobilisations financières	3 008 660		28 221	2 980 439
<b>TOTAL</b>	<b>17 122 664</b>	<b>11 974</b>	<b>14 136 668</b>	<b>2 997 970</b>

Amortissements et provisions d'actif = 2 952 283 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 644 500	909	13 638 042	7 368
Immobilisations corporelles	299 260	35 959	327 514	7 704
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	2 937 211			2 937 211
<b>TOTAL</b>	<b>16 880 971</b>	<b>36 868</b>	<b>13 965 556</b>	<b>2 952 283</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais établissement	6 700	6 700	0	de 1 à 3 ans
Conces.brev.lic.marq	668	668	0	5 ans
Instal.techn. et outillage	7 560	5 102	2 458	de 1 à 5 ans
Mat bureaux informatique	2 603	2 603	0	de 3 à 10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>17 531</b>	<b>15 072</b>	<b>2 458</b>	

### Etat des créances = 910 174 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 073		19 073
Actif circulant & charges d'avance	891 101	891 101	
<b>TOTAL</b>	<b>910 174</b>	<b>891 101</b>	<b>19 073</b>

### Provisions pour dépréciation = 7 950 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	457 497		457 497		
Comptes de tiers	1 317 482		1 309 532		7 950
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 979</b>		<b>1 767 029</b>		<b>7 950</b>

### Produits à recevoir par postes du bilan = 104 352 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	104 352
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>104 352</b>

### Charges constatées d'avance = 9 358 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 107 711 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	84 641 020	0,003	253 923
Titres émis	484 959 511	0.003	1 454 879
Réduction du nominal	569 600 531	0.0001	56 960
Titres émis	568 421 052	0,0001	113 802
Regroupement de titres	1 138 021 583	1	113 802
Titres émis	100 209	1.00	214 011
Réduction du nominal	214 011	0.2	42 802
Titres émis	216 286	0.2	86 059
Titres émis	108 258	0.2	107 711
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>538 555</b>	<b>0,2</b>	<b>107 711</b>

Capitaux propres = -17 831 301 E

Libellé	Nb d'actions	Capital social	Primes d'émission	Report à Nouveau	Résultat	TOTAL CP
01/01/2024	84 641 020,00	253 923,06	1 788 728,87	19 166 738,09	0,00	21 209 390,02
Affectation du résultat 2023				-38 950 221,39		-38 950 221,39
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 08.01.2024-06.02.2024	484 959 511,00	1 454 878,53	-0,01			1 454 878,53
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 07.03.2024-25.03.2024	568 421 052,00	56 842,11	163 157,89			220 000,00
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 07.05.2024-29.05.2024	100 209,00	100 209,00	89 791,00			190 000,00
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 03.09.2024-09.09.2024	216 286,00	43 257,20	66 742,80			110 000,00
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 04.11.2024	108 258,00	21 651,60	8 348,40			30 000,00
Regroupement d'actions mai 2024	-1 137 907 781,00					0,00
Réduction du capital février 2024		-1 651 841,54		1 651 841,54		0,00
Réduction du capital août 2024		-171 208,80		171 208,80		0,00
Résultat de la période					-2 095 346,95	-2 095 346,95
31/12/2024	538 555,00	107 710,16	2 116 768,96	-17 960 432,96	-2 095 346,95	-17 831 301,79

Provisions = 0 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	914 879	436 086	914 879		436 086
<b>TOTAL</b>	<b>914 879</b>	<b>436 086</b>	<b>914 879</b>		<b>436 086</b>

Etat des dettes = 18 506 356 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 215 000		1 215 000	
Dettes financières diverses	15 043 156		15 043 156	
Fournisseurs	1 290 610	1 164 470	126 163	
Dettes fiscales & sociales	876 590	451 514	425 076	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	81 000	81 000		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>18 506 356</b>	<b>1 696 984</b>	<b>16 809 395</b>	

Charges à payer par postes du bilan = 228 255 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	66 221
Dettes fiscales & sociales	81 034
Autres dettes	81 000
<b>TOTAL</b>	<b>228 255</b>

## Annexes 2024 (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### Produits à recevoir = 104 352 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rrr a obtenir/avoirs non recus	27 179
Etat produits a recevoir	77 173
<b>TOTAL</b>	<b>104 352</b>

#### Charges constatées d'avance = 9 358 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constateees avance	9 358
<b>TOTAL</b>	<b>9 358</b>

#### Charges à payer = 228 255 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs fact non parvenues	66 221
<b>TOTAL</b>	<b>66 221</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes pour congés payés	4 427
Org.soc. charges a payer	1 970
Etat charges a payer	74 637
<b>TOTAL</b>	<b>81 034</b>

Autres dettes	Montant
Divers charge a payer	81 000
<b>TOTAL</b>	<b>81 000</b>

### TABLEAU DES EFFECTIFS

#### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### Les effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice 2024 est de 7.25.

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Au 31.12.2024, l'effectif est de 1x salarié cadre.

L'indemnité de mise à la retraite est de 5553,87 €

Etant donné que son ancienneté est inférieure à 10 ans, il a été décidé de ne pas le provisionner au 31.12.2024.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31.12.2024, ci-dessous le tableau des engagements hors bilan,

Type de contrat	Type de biens	Valeur du bien (>5000 USD)	Date de début	Date de fin selon le contrat	Durée supérieure à 12 mois au 31/12/2024 ?	Montant loyer annuel	Montant engagement	CHARGE 2024	2025	2026	2027	TOTAL
LLD	meublé	oui	01/03/2019	01/03/2024	non	4829	0	805				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/06/2019	31/05/2024	non	3219	0	1341				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/09/2019	31/08/2024	non	2541	0	1694				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/12/2019	30/11/2024	non	13245	0	12142				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/01/2019	31/05/2025	oui	23489	9787	23489	9787			9787
crédit bail adossé	meublé	oui	01/01/2021	31/12/2024	non	6791	0	0				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/01/2021	31/12/2024	non	3858	0	0				0
crédit bail adossé	meublé	oui	30/04/2018	31/03/2027	oui	3135	7054	3135	3135	3135	784	7054

## CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Pour son exercice 2025, la Société estime son besoin de financement à 2,27 M€ lui permettant de couvrir (i) son budget de fonctionnement à 12 mois, (ii) l'apurement de ses différents passifs dans le cadre de la sauvegarde et des différents échéanciers négociés avec ses parties prenantes

Pour couvrir son besoin de financement la société peut notamment compter sur son contrat de financement en OCEANE avec son partenaire ITTO dont la capacité de financement résiduelle au 31 décembre 2024 s'élève à 4,8 M€. En complément de ce financement, la Société anticipe également sur son exercice 2025 le remboursement de créances de CIR au titre des exercices 2023 et 2025 pour un montant global de 0.5. M€

Sur la base de ces hypothèses du management, la Société n'anticipe pas à la date de publication de ce rapport d'incertitude sur sa continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2025.